

Pic cendré, *Picus canus* (Gmelin, 1788)

Synonyme : Pic à tête grise

Classification (Ordre, Famille) : Piciformes, Picidés

Description de l'espèce

Ce Pic de taille moyenne présente un plumage à dominante « verdâtre ». Le Pic cendré se caractérise par un dos vert, une tête à dominante grise avec seulement d'étroits traits loraux et une moustache noirs. Seul le mâle porte une tache rouge à la tête, limitée au front. La femelle se distingue par une tête sans aucune trace de rouge, une moustache plus étroite et quelques traits noirs au front. Le jeune ressemble à la femelle, avec toutefois les flancs barrés et une marque rouge au front, moins étendue que chez l'adulte, pour le jeune mâle.

Le tambourinage que l'on peut entendre principalement en mars et avril, plus rarement en février, mai et juin, est fait de longues séries, lentes, largement espacées. Le chant rappelle un rire de Pic vert (*Picus viridis*) descendant et plus flûté, un peu plaintif, au rythme lent (JCR, CD3/pl.26). On peut l'entendre principalement de début mars à mi-mai, mais des oiseaux non appariés peuvent chanter jusqu'en juin.

Longueur totale du corps : 27 à 28 cm [4]. Poids : 120 à 160 g [bg7].

Difficultés d'identification

Le Pic cendré ne peut guère être confondu, en France, qu'avec le Pic vert dont le plumage présente des couleurs similaires. Cependant, ce dernier est facile à distinguer grâce au dessin caractéristique de la tête. Le Pic cendré se différencie par un bec plus court et plus fin et par l'absence de rouge à la nuque et de noir autour de l'œil. En vol, le croupion apparaît plus terne, vert grisâtre que chez le Pic vert ; l'allure générale est plus fine. Le vol est moins onduleux et plus rapide [4]. Le risque de confusion est plus grand avec le Pic vert de la sous-espèce *sharppei*, répandu dans la péninsule ibérique et présent dans le Roussillon. Chez cette sous-espèce, l'œil n'est pas entouré de noir et les moustaches peu marquées.

Répartition géographique

Le Pic cendré est une espèce paléarctique, présente en Europe, en Sibérie centrale, et en Extrême-Orient. En Europe, il est répandu de la Bretagne à l'Oural, dans les Balkans et le centre de la Scandinavie. Il est absent des Iles Britanniques et d'une grande partie des côtes de la Mer du Nord : rare en Belgique, il ne niche ni aux Pays-Bas ni au Danemark, et manque également de l'Allemagne du Nord à la Lettonie, et au sud de la Suède. Enfin, il est totalement absent de l'aire méditerranéenne, le nord de la Grèce constituant la limite sud de son aire de répartition européenne [bg7]. Sa répartition française s'étend de la Bretagne à l'Alsace, incluant le sud du Bassin parisien, le nord et l'est de l'Auvergne, la Franche-Comté. Il est rarement présent au-dessus de 900 mètres [bg72].

Biologie

Ecologie

L'habitat principal du Pic cendré est constitué par les forêts de feuillus, notamment hêtraies et chênaies, de préférence claires, mais présentant une importante diversité de structure. Pour GUICHARD [5], il affectionne le taillis sous futaie. En Europe centrale et orientale, il fréquente surtout les régions au relief marqué, et GEROUDET [4] l'associe aux paysages de collines, mais l'explication pourrait être que ces régions sont plus riches en milieux forestiers proches de « l'état naturel », recherchés par l'espèce [SCHERZINGER, 1982 *in* bg68]. En France, au contraire, le Pic cendré est bien représenté en plaine. En Rhône-Alpes, qui forme la limite méridionale de son aire de répartition, il occupe les chênaies de plaine de la Bresse et de la Dombes. En revanche, il est présent jusqu'à la limite de la forêt dans les Vosges. En milieu forestier strict, c'est l'oiseau du cœur des massifs. Sa préférence semble aller aux parcelles âgées d'au moins cinquante ans et dominées par les feuillus, dans le cas de boisements mixtes. La loge étant très souvent creusée dans un arbre pourrissant, la présence de bois mort sur pied lui est indispensable [5].

Il fréquente aussi les bosquets, le bocage, les boisements en bordure de cours d'eau : peupleraies ou ripisylves. Les grands parcs et les vergers âgés ont aussi ses faveurs.

Comportements

L'une des caractéristiques du Pic cendré est sa très grande discrétion. Il s'enfuit silencieusement au moindre bruit suspect et excelle à se dissimuler dans le fouillis des troncs et des grosses branches. Une recherche spécifique s'impose donc avant de conclure à son absence d'un massif ou d'avancer un effectif. De plus, certains oiseaux sont particulièrement silencieux et peuvent échapper à une recherche insuffisamment poussée. Enfin, le Pic cendré ne peut défendre la totalité de son vaste territoire et GUICHARD [5] signale que les chanteurs se déplacent beaucoup, sur ce « territoire ». Tous ces facteurs expliquent la difficulté à évaluer avec précision la population de Pic cendré au sein d'un massif. En revanche, ce Pic est réputé peu craintif : certains individus se laissent approcher à quelques

mètres. En présence d'un danger réel ou supposé, la réaction normale de l'oiseau est cependant de se figer contre le tronc, du côté opposé à la menace, posture qu'il peut conserver une demi-heure [bg7].

Hors période de reproduction, le Pic cendré est un oiseau solitaire, les rares cas observés de petites troupes concernent l'Europe du Nord-Est où existent des mouvements migratoires. Il passe la nuit dans une cavité, très souvent une loge creusée par une autre espèce de Pic. Alarmé par un bruit suspect dans sa loge, sa réaction la plus courante consiste à observer rapidement les alentours et se tapir, plutôt que de s'envoler [bg7].

Reproduction et dynamique de population

Le Pic cendré est monogame et nettement territorial ; il reste toute l'année dans son domaine vital, seulement élargi en dehors de la reproduction (environ 5 km²). Le couple semble se reformer en fin d'hiver ou début du printemps. Le Pic cendré chante une grande partie de l'année, mais l'essentiel de son activité vocale a lieu de mars à mai. Pendant cette brève période, l'oiseau perd sa méfiance habituelle. Les parades débouchent, mi-avril, sur le creusement de la loge, qui, assuré par le couple – mais principalement la femelle – durera trois bonnes semaines. La loge est creusée la plupart du temps dans un hêtre, mort et vermoulu, très rarement un sujet en végétation, souvent à moins de six mètres du sol [5]. Souvent, les copeaux s'accumulent en cône au pied de l'arbre, détail qui fournit une première indication sur l'identité de l'occupant d'un « trou de Pic ». Une couche de copeaux reçoit la ponte. Celle-ci, généralement de l'ordre de huit œufs, est déposée dans la deuxième quinzaine de mai, rarement plus tôt. L'incubation dure 14-17 jours, assurée par les deux adultes. Les jeunes quittent le nid après 24-25 jours. Le nourrissage est également assuré par les deux parents. Il arrive également qu'un adulte ayant perdu son propre partenaire « coopère ». Le succès de reproduction est mal connu ; il semble atteindre cinq jeunes à l'envol au maximum. L'envol est suivi d'une période d'erratisme. Il n'y a qu'une seule nichée par an et en principe pas de ponte de substitution en cas de perte de celle-ci. L'âge d'accession à la reproduction est d'un an.

Le Pic cendré n'est jamais très abondant. Une comparaison de divers travaux consacrés aux Picedés dans les grands massifs forestiers de France montre qu'il atteint des densités cinq à dix fois inférieures à celles du Pic mar sur les mêmes zones d'étude [7]. Les estimations proposées en milieu forestier pour le Pic cendré vont de 0,5 à 2,5 couples pour 100 ha, les chiffres proches de un couple environ pour 100 ha étant les plus couramment avancés. SIBLET [8] dénombre 2,6 couples pour 100 ha dans les secteurs de vieille hêtraie en réserve biologique à Fontainebleau. Dans les Vosges du Nord, MULLER (1997) dénombre 0,3 couple/10 ha de vieille hêtraie, et des densités du même ordre dans les vieux vergers. Dans le bocage normand, il atteint des densités similaires à celles du Pic vert.

La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ cinq ans [bg59].

Régime alimentaire

Le Pic cendré est une espèce au régime alimentaire constitué essentiellement de fourmis, à l'image du Pic vert. FROCHOT [in 9] estime que contrairement aux trois Pics du genre *Dendrocopos*, les deux *Picus* se nourrissent principalement au sol. Cependant le Pic cendré, plus forestier, y est plus rarement observé, et s'alimente en grande partie dans les arbres, probablement sous l'effet d'une certaine compétition entre les deux espèces. Les fourmis constituent sa proie principale, mais il n'est pas aussi spécialisé que le Pic vert [bg7]. Les Diptères, plus rarement Orthoptères et divers autres insectes, complètent son régime alimentaire. Dans les arbres, le Pic cendré recherche ses proies dans les fissures et cassures naturelles, à l'occasion dans les ouvertures pratiquées par d'autres Pics, mais attaque rarement lui-même le bois.

Habitats de l'Annexe I de la « Directive Habitats » susceptibles d'être concernés

9110 - Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (Cor. 41.11)

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) (Cor. 41.12)

9130 - Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (Cor. 41.13)

9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius* (Cor. 41.15)

9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* (Cor. 41.16)

9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (Cor. 41.24)

9170 - Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (Cor. 41.26)

9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (Cor. 41.4)

9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (Cor. 41.51 et 41.54)

91D0 - Tourbières boisées (Cor. 44.A1 à 44.A4)

91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (Cor. 44.13, 44.2 et 44.3)

91F0 - Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) (Cor. 44.4)

9230 - Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (Cor. 41.6)

9260 - Forêts de *Castanea sativa* (Cor. 41.9)

Statut juridique de l'espèce

Espèce strictement protégée en France (Art. 1 et 5 de l'Arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à l'Annexe II de la Convention de Berne.

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Les principales Zone de Protection Spéciale où l'espèce est mentionnée comme nicheur sont situés dans le Nord-Est de la France : Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. Les Réserves Naturelles Nationales et les Réserves biologiques intégrales (Fontainebleau par exemple) sont également susceptibles de l'abriter au même titre que les Parcs Nationaux dans leurs parties forestières.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation du Pic cendré est défavorable en Europe [bg2]. Cependant, l'évaluation du statut de cette espèce est difficile, toujours en raison de sa grande discrétion qui le rend peu détectable. Il est considéré comme en déclin en Europe, sans que l'ampleur de cette évolution puisse être précisée.

En France, ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT [bg53] le classent seulement comme une espèce « A surveiller », de distribution probablement stable et de tendance mal connue depuis les années 1970. La population nicheuse est évaluée entre 1 000 et 10 000 couples nicheurs. Mais beaucoup d'auteurs et de publications régionales font état de sa raréfaction. Il est en forte régression en Limousin [6] et en Auvergne, notamment dans le sud de la région, mais aussi en Rhône-Alpes [bg6] et en Bretagne [3]. Un très fort déclin de l'espèce est également noté dans le massif forestier de Fontainebleau, bastion de l'espèce en Ile de France [2]. En Champagne-Ardenne, il se raréfie au moins depuis 1972. Considéré comme en régression alarmante, il est inscrit sur la Liste rouge de cette région [1]. Ces constats semblent indiquer une régression aux marges de l'aire de répartition française, mais aussi dans son cœur même.

Menaces potentielles

Les principales menaces qui pèsent sur le Pic cendré ont pour origine les modifications de pratiques agricoles et sylvicoles. Dans le domaine agricole, la destruction du bocage, des bosquets, des forêts riveraines le prive d'habitats qu'il utilise notamment dans l'ouest de la France. Les intrants utilisés en agriculture ont également un impact sur les fourmis, réduisant les ressources alimentaires pour ce Pic [bg53].

Toute pratique entraînant la fragmentation des milieux forestiers lui est défavorable, tout comme le rajeunissement sur des surfaces étendues des vieilles parcelles en feuillus. La tendance à abaisser l'âge d'exploitation, la généralisation de la futaie régulière par classe d'âge, les enrésinements, la suppression des arbres morts ou sénescents lui sont également néfastes. Le nettoyage excessif des résidus de coupe et le broyage des souches sont défavorables au développement de l'entomofaune dont il se nourrit. L'ouverture de nombreuses routes forestières en multipliant les effets de lisière, enfin, faciliterait la colonisation des massifs forestiers par le Pic vert, susceptible de concurrencer le Pic cendré [1].

Propositions de gestion

La mise en place d'îlots de vieux bois (vieillesse ou sénescence), la conservation de vieux arbres, de bois mort sur pied et d'arbres déjà porteurs d'une loge, en tenant compte des périmètres de sécurité pour le public, ainsi que la conservation de la diversité des essences et des classes d'âge semblent la clé de la préservation de ce Pic. Compte tenu de la taille importante des territoires de Pic cendré, ces mesures devront être mises en place de préférence à l'échelle de massifs entiers, sans se limiter à la création d'îlots trop rares et réduits.

Dans le cas des forêts mixtes, l'augmentation de la proportion de feuillus est à rechercher.

Les régimes irréguliers et en particulier le taillis sous futaie ou la futaie par parquets de quelques hectares sont des exemples de modes de gestion dont pourrait bénéficier le Pic cendré (présence de gros arbres et importante diversité de structure). Les travaux de coupe et de débardage doivent dans la mesure du possible être réalisés en-dehors de la période de nidification (mars à juin) et une partie des résidus de ces travaux doivent être maintenus sur place.

En milieu agricole non forestier, les mesures agri-environnementales visant à maintenir le bocage, à entretenir les haies et les bosquets, sont à privilégier, ainsi que la réduction des quantités de pesticides épandus, notamment sur les talus et bords de routes et chemins enherbés où ils sont très défavorables aux fourmis.

D'autres espèces comme le Pic mar pourraient également bénéficier de ces mesures.

Etudes et recherches à développer

L'effectif nicheur français et sa dynamique actuelle sont connus avec une précision insuffisante. Il semble indispensable de dresser un état des lieux plus fin du statut national de cette espèce. Une zone d'étude d'au moins

1 000 ha semble nécessaire pour étudier cette espèce à faible densité. MULLER [7] considère en effet qu'un secteur forestier de 426 ha s'avère insuffisant pour obtenir des données précises. Le suivi de populations sur un certain nombre de secteurs témoins permettrait aussi d'améliorer les connaissances sur son écologie et le rôle exact des caractéristiques de l'habitat forestier sur sa reproduction. Les mesures de conservation prises en sa faveur devraient s'accompagner du suivi de secteurs témoins, pour affiner la pertinence de ces mesures. Il importe aussi d'améliorer les connaissances sur l'effectif nicheur et sur la dynamique de population de cette espèce dans notre pays.

Bibliographie

1. COCA (1991).- *Les oiseaux de Champagne-Ardenne*. Centre Ornithologique de Champagne-Ardenne, St Rémy-en-Bouzemont. 291 p.
2. COMOLET-TIRMAN, J. (2000).- Note sur le déclin alarmant du Pic cendré *Picus canus* dans le massif de Fontainebleau. *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau* 76: 169-173.
3. G.O.B. (1997).- *Les oiseaux nicheurs de Bretagne 1980-1985*. Groupe Ornithologique Breton. 290 p.
4. GEROUDET, P. (1980).- *Les passereaux : du coucou aux corvidés*. Vol. 1. Delachaux et Niestlé. 235 p.
5. GUICHARD, G. (1954).- Notes sur la biologie du Pic cendré. *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie* 24: 87-95.
6. LPO AUVERGNE (2004).- *Atlas des oiseaux nicheurs de la région Auvergne (2000-2004)*. Publication Internet : <http://www.lpo-auvergne.org/agir/atlas/atlas.html>.
7. MULLER, Y. (2002).- Recherches sur l'écologie des oiseaux forestiers des Vosges du Nord. VIII. Dénombrement des Picedés nicheurs d'une chênaie-pinède de 426 ha. *Ciconia* 26(1): 29-39.
8. SIBLET, J.P. (1988).- *Les oiseaux du massif de Fontainebleau et des environs*. R. Chabaud-Lechevalier, Paris. 286 p.
9. VILLARD, P. (1984).- Les pics dans deux forêts de chênes pédonculés de la plaine de Saône. *Le Jean-le-Blanc* 23: 27-44.